



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur la révision de la carte communale de Cendrieux

Par arrêté en date du 18 février 2010, le président de la Communauté de Communes du Pays Vernois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale de la commune de Cendrieux.

A cet effet, Monsieur Jacques ROUVIDANT a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera dans la mairie de Cendrieux pour une durée de 32 jours consécutifs, du **mardi 16 mars 2010 à 8 heures 30 au vendredi 16 avril 2010 à 12 heures**. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie concernée pour recevoir ses observations les jours et heures suivants:

Le mardi 16 mars 2010 de 8 heures 30 à 12 heures 30; le samedi 27 mars 2010 de 9 heures à 12 heures et le vendredi 16 avril 2010 de 8 heures 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête et aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les observations du public sur la révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Cendrieux. Elles pourront aussi être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, domicilié à la mairie.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur transmis au Président de la Communauté de Communes dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en mairie de Cendrieux où il pourra en prendre connaissance.

A Vergt, le 19 février 2010

Le Président
Jean Pierre SAINT AMAND